



**RAPPORT ANNUEL DE LA SOCIETE DE GESTION SUR LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL
DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

INOCAP Gestion est une société de gestion qui gère des OPCVM et des FIA et exerce une activité de gestion pour compte de tiers au sens de la Directive MIF 2. De par les investissements qu'elle effectue pour le compte de ses clients, INOCAP Gestion est amené à détenir des participations dans des sociétés cotées et non cotées. En conséquence, et conformément à la réglementation en vigueur INOCAP Gestion a défini une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans le déroulement de la stratégie d'investissement des OPC gérés.

Les obligations de cette politique s'appliquent aux titres détenus par les OPC gérés par INOCAP Gestion lorsqu'ils sont négociés sur un marché.

L'équipe de gestion est en charge du suivi de chaque participation, en toute indépendance et dans le seul intérêt des porteurs de parts.

INOCAP Gestion réceptionne les documents nécessaires à l'exercice du droit des actionnaires, (formulaire de vote, ordre du jour, résolutions...) en amont de l'exercice des votes et les étudie. L'équipe de gestion est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions sur la base de la politique d'engagement actionnarial mise en place par INOCAP Gestion.

La matérialisation finale du vote est effectuée par le gérant et/ou le middle office dès lors que le gérant aura communiqué ses décisions de vote à ce dernier.

Dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice, INOCAP Gestion rend compte des conditions d'application de sa politique d'engagement actionnarial.

Ce compte rendu précise notamment :

1° Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ; 2° Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ; 3° Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ; 4° L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société

Exercice des droits de vote :

INOCAP Gestion utilise les services de recherche des brokers, d'ISS, de Broadridge et les alertes sur les votes publiées par l'AFG dans l'exercice des droits de vote des fonds gérés.

Concernant la gestion de FIA :

Au cours l'année 2023, INOCAP GESTION a exercé dans le cadre de la gestion de FIA les droits de vote pour le compte des fonds gérés dans 23 sociétés. INOCAP GESTION disposait sur l'exercice de 3 143 033 droits de vote.

Au cours de l'année 2023, INOCAP GESTION a voté favorablement à 845 résolutions.
Au cours de l'année 2023, INOCAP GESTION a voté par correspondance à 884 résolutions soumises lors des diverses Assemblées Générales.
Pour toutes ses décisions de vote, INOCAP GESTION a respecté les principes fixés dans son document « politique de vote ».

Concernant la gestion d'OPCVM :

Au cours l'année 2023, INOCAP GESTION a exercé dans le cadre de la gestion d'OPCVM les droits de vote pour le compte des OPCVM gérés dans 120 sociétés. INOCAP GESTION disposait sur l'exercice de 79 558 030 droits de vote.

Au cours de l'année 2023, INOCAP GESTION a voté favorablement à 1 627 résolutions.

Au cours de l'année 2023, INOCAP GESTION a voté par correspondance à 2 079 résolutions soumises lors des diverses Assemblées Générales.

Pour toutes ses décisions de vote, INOCAP GESTION a respecté les principes fixés dans son document « politique d'engagement actionnarial».

INOCAP Gestion porte une attention particulière à l'intérêt des porteurs et selon notre politique d'engagement actionnarial, tous les votes aux AG sont importants. C'est pour cette raison qu'INOCAP Gestion a pris l'engagement à partir de 2021 de mettre les meilleurs efforts pour procéder à un exercice systématique des droits de vote pour les valeurs présentes dans les Fonds labélisés indépendamment du poids au capital

La participation au vote des assemblées générales des sociétés étrangères n'est pas systématique. Il n'existe pas, à ce jour, de système satisfaisant permettant une participation au vote des assemblées des sociétés étrangères dans de bonnes conditions (délais, coûts ...) notamment pour les pays exigeants des POA (Power of Attorney).

L'inventaire détaillé des votes est disponible sur le site internet de la société de gestion sur la page dédiée à chaque fonds.

Conflit d'intérêts :

Aucune situation de conflits d'intérêts n'a été traitée lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds gérés.

Ce rapport est tenu à la disposition de l'AMF.

Il est consultable sur le site internet d'INOCAP Gestion.

Vous trouverez ci-dessous l'orientation et les décisions sur les votes exprimés durant les assemblées générales de l'année 2023 :



BSR 2023.PDF



Votes FIA 2023.xlsx